



# CSE du 24/01/2023

## INFORMATIONS DIRECTION

### Programmation moteur/jour

Mois de Février

C8/C9 = 26

C10/C11/C13 = 218

TOTAL = 244

### PR / CKD (Tous types) Mois de Février

Arbres à cames: 969

Vilebrequins: 869

Culasses: 167

Bielles: 52

Blocs: 221

### MOTEURS DELIBERES

Janvier:

4321 moteurs

### VOLUME TOTAL à fin Janvier 2023 :

4321 moteurs

### TRANSPORTS SPÉCIAUX

Janvier:

27000€

TOTAL:

27000€

### Intérimaires/prêt de personnel:

Nous avons 305 intérimaires dans notre établissement.

### Intéressement:

A ce jour, la prime d'intéressement 2022 est estimée à 1060€. Les données officielles seront transmises fin février.

### Programmation prévisionnelle 2023:

Le prévisionnel de production de 2023 est de 54 985 moteurs.

Prochain CSE Ordinaire: . Mardi 28 février 2023 à 14h.

# Questions CGT

## Grève du 19 janvier 2023:

*Nous vous demandons de nous communiquer le pourcentage de gréviste lors de la journée du 19 janvier 2023.*

**Rép. Direction :** «le pourcentage de gréviste pour la journée du 19 janvier est de 15% : 27% sur le poste du matin ainsi que sur le poste du soir. Nous ne donnerons pas le pourcentage des autres postes car ils n'étaient pas assez nombreux.»

## Prime SD:

*Avez-vous créé une nouvelle prime pour les salariés travaillants en SD ?*

**Rép. Direction :** «une prime a été mise en place pour les Teams Experts et les Techniciens de maintenance de 20€ par jour de présence.»

*Pouvez-vous nous confirmer que tous les salariés en SD la perçoivent ?*

**Rép. Direction :** «Non, nous ne la donnons pas à tous les salariés qui travaillent en SD.»

## Accord ATT:

*Nous vous demandons de nous communiquer la date de la première réunion sur l'accord aménagement du temps de travail 2023.*

**Rép. Direction :** «cette année, nous ne voulons pas passer par un accord car comme vous avez pu le constater il n'y a pas de pont.»

La CGT a insisté sur le fait de mettre en place un accord sur l'AMTT pour éviter des surprises à deux mois des dates des congés. De plus, c'est une obligation au niveau de la convention collective de la métallurgie. La direction a accepté notre demande et une réunion sera prévue le lundi 30 janvier à 14h.

## Intérimaires:

*Nous demandons de communiquer le cycle de travail à chaque intérimaire avant leur première journée afin qu'ils puissent s'organiser.*

**Rép. Direction :** «Nous allons travailler avec les managers et les agences intérimaires pour améliorer ce point.»

## Congés évènements familiaux:

*Pour quelle raison des salariés qui ont posé un congé pour évènements familiaux lors des premiers jours de la 5<sup>ème</sup> semaine des congés payés, se sont vus refuser la prise de ceux-ci ?*

*Nous demandons de revenir sur votre décision et d'accepter ces congés.*

**Rép. Direction :** «C'est le premier évènement que l'employeur prend en compte, dans ce cas, les congés payés. C'est au salariés de faire la demande pour changer la nature de ses congés.»

## Agirc-Arrco:

*Nous demandons de faire le nécessaire auprès de l'organisme Agirc-Arrco pour régulariser les années 2018/2019. Pour rappel cette demande a été évoquée à plusieurs reprises.*

**Rép. Direction :** «Nous avons relancé AG2R.»

## Nouveaux téléphones professionnels:

*Au vu des nombreux problèmes de réception des nouveaux portables professionnels, nous demandons de changer d'opérateur.*

**Rép. Direction** : « nous avons fait remonter l'information à ICT. Ce dernier nous a informé que même si on changeait d'opérateur, cela ne résoudrait pas le problème de réseau. »

### **Résultats bénéfiques 2021 :**

**Avez-vous perçu des indemnités de l'assurance suite à l'incendie survenu sur le site de FPT Garchizy et les versements de la part des fournisseurs suite aux transports spéciaux ?**

**Est-ce que ces initiatives ont impacté le résultat net et de ce fait la participation aux bénéfices sur l'exercice 2022 ?**

**Est-il prévu une régularisation en 2023 ?**

**Rép. Direction** : « Ces questions seront traitées en CSE Centrale sur les résultats au mois de février »

### **Médaille du travail :**

**Quelles sont les démarches à faire et les justificatifs à apporter ?**

**Rép. Direction** : « A partir de cette année, les demandes de médaille se font sur le site [www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail](http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail). Chaque salarié recevra une attestation employeur. »

**Quelle est la date limite d'inscription ?**

**Rép. Direction** : « Pour une obtention de la médaille au 14 juillet 2023 la demande doit être faite avant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et pour celle au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la demande doit être faite avant le 15 octobre 2023 »

**Envers quelle personne doit-on s'adresser pour les documents à remplir ?**

**Rép. Direction** : « l'assistance social sur le site de FPT BLY reste à disposition pour accompagner le salariés dans ses démarches. »

**Nous vous demandons de faire une note de service explicative selon les dispositifs de chaque département.**

**Rép. Direction** : « Une note de service est en cour d'élaboration et sera affichée dans les prochains jours. »

### **Notes de service :**

**Nous demandons que les notes de service ainsi que les informations direction soient envoyées aux organisations syndicales.**

**Rép. Direction** : « Nous vous présenterons les notes de service en CSE avant leur affichage. »

### **BUS de Moulins :**

**Nous demandons que le bus de moulins, en horaire de journée, ne passe plus à Beaulon suite à l'absence de salariés. C'est un non-sens écologique et économique.**

**Rép. Direction** : « Cela sera fait à partir de lundi prochain. »

### **Bus de Digoin :**

**Suite à l'absence du bus de Digoin le 18 janvier 2023, nous demandons de régler l'indemnité de transport aux salariés.**

**Rép. Direction** : « les salariés doivent faire une demande auprès de leur manager. »

**La CGT**

Le 24 janvier 2024